



Fédération Française de Canoë-Kayak

16, place Jean Jacques Rousseau – CS 92013

38307 BOURGOIN JALLIEU CEDEX

Tél : 04 74 19 16 12 / Fax : 04 74 93 62 21

Mail : auvergnerhonealpes@ffck.org

Site : <http://www.canoe-rhonealpes.com>

SIRET : en cours.

CONVENTION DE LOCATION DE MATERIEL

Entre les soussignés :

COMITE AUVERGNE RHONE ALPES CANOE-KAYAK	LE LOCATAIRE
<p>Le comité régional Auvergne Rhône-Alpes, représenté par Nasser HAMMACHE, Président,</p> <p>Siège : 16 place JJ Rousseau CS92013-38307 BOURGOIN-JALLIEU CEDEX</p>	<p>L'association :..... Représentée par :</p> <p>Adresse du siège :.....</p> <p>Tél : Mail</p> <p>Nom et prénom du responsable technique :</p>

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

<p><u>Article 1 : Objet du contrat</u></p> <p>Le comité régional met en location le matériel dont la liste figure ci-après en vue de l'organisation de.....qui se déroulera à.....du.....au.....</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Article 2 : Transfert du matériel</u></p> <p>La prise et la restitution du matériel seront faites au comité régional, sauf accord préalable entre les organisateurs et les responsables du matériel du comité régional. Dans le cas d'un transfert du matériel entre 2 organisations sans passer par la Ligue, les frais éventuels de remise en état ou de remplacement seront facturés au dernier utilisateur ramenant le matériel au comité.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Article 3 : Caution</u></p> <p>Cette location de matériel est soumise à une caution de 1000 euros. Pour tout matériel manquant ou détérioré, une facture sera établie au bénéficiaire afin de procéder à son remplacement. Le chèque de caution sera alors encaissé par le comité régional.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Article 4 : Responsabilités et assurances</u></p> <p>L'utilisateur s'engage à contracter les assurances nécessaires à couvrir les risques en garantie dommage (notamment vol, dégât des eaux, incendie, évènements naturels ou tout acte de vandalisme) liés à l'utilisation du matériel sur le lieu de la manifestation et pendant le transport de celui-ci. Ce matériel est sous la responsabilité du bénéficiaire jusqu'à la restitution au comité régional. L'assurance prise doit être à hauteur de 30 000euros (fournir une attestation d'assurance).</p>	<p style="text-align: center;"><u>Article 5 : Etat du matériel</u></p> <p>Un état du matériel sera réalisé sur place lors de la prise de possession du matériel. Il sera ensuite annexé à la présente convention.</p> <p>De même lors du retour du matériel, un nouvel état des lieux sera réalisé afin de vérifier que le matériel n'a subi aucune détérioration ou perte.</p>
<p><u>Lieu de récupération du matériel au choix</u></p> <p style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> Bourgoin Jallieu <input type="checkbox"/> Cournon </p>	

CONVENTION DE LOCATION DE MATERIEL

Article 6 : Tarifs

Matériel	Courses < 50 embarcations participantes Animations jeunes	Courses régionales et interrégionales, N2 et N3 (SLA)	Chpt de France, N1, coupes de France, courses internationales
Kit « Basique » : inclus dossards ou plaquettes, chronos imprimante, sonorisation départ, talkies walkies	Gratuit	0,5 € / embarcation	1 € / embarcation
Kit « Chronométrage » : inclus dossards, chronos imprimante, sonorisation départ, talkies walkies, système de chronométrage informatique, kit cellules, casques liaison départ / arrivée, horloge de départ		0,75 € / embarcation	1 € / embarcation
Kit « Chronométrage et pénalités » : inclus dossards, chronos imprimante, sonorisation départ, talkies walkies, système de chronométrage informatique, kit cellules, casques liaison départ / arrivée, horloge de départ, système complet de gestion des pénalités		1 € / embarcation	1,5 € / embarcation

En **complément** des kits précédents (ou de façon « individuelle », prix calculé par week-end), peuvent être loués les matériels suivants :

Matériel	Courses < 50 embarcations participantes Animations jeunes	Courses régionales et interrégionales, N2 et N3 (SLA)	Chpt de France, N1, coupes de France, courses internationales
Afficheur (écran TV ou ligne affichage arrivée)	Gratuit	30 €	45 €
Sonorisation extérieure site général (ligne 50V)		30 €	45 €
Kit réseau informatique (inclus PC, imprimante laser et nécessaire réseau RJ45)		20 €	30 €
Imprimante laser noir et blanc (sans le reste du kit informatique)		10 €	15 €
Tentes (par unité, 3x3 ou 4,5x3 ou 6x3 selon lot)		25 €	45 €
Kit téléphonie avec standard (x3) + 10 postes portables		40 €	60 €
Dossards (hors des kits précédents)		30 €	45 €
Kit Chronos imprimante (hors des kits précédents)		20 €	30 €

Etabli à, le.....

Nasser HAMMACHE
Président du comité régional
Auvergne Rhône Alpes de canoë kayak

M./Mme :
Président(e) du Club Canoë Kayak de.....
Tél. :
Signature et cachet du club